

PAROLE À...

Cédric Bottero

P.10

LE DOSSIER

L'Institut d'Histoire Sociale

P.11

GRÉVISTES « SUR LE TAS »

Dans une usine occupée, ouvriers et ouvrières
improvisent un bal au son du phono.



SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

P.4 / ACTUALITÉ

- . formation professionnelle
- . SCOP TI
- . Condamnation dans le Cyclisme
- . AFPA
- . Enseignement supérieur
- . Mobilisation SNPJS

P.10 / PAROLE À...

. Cédric Bottero

P.11 / LE DOSSIER

. Bulletin de l'IHS fédéral

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Combattre l'extrême droite
- . Congrès du SNEIP
- . CIRAD
- . Pétition BNF

P.18 / INTERNATIONAL

- . Congrès de la CES
- . Témoignage ESR Brésil

P.20 / RETRAITÉS

- . Continuité de la vie syndicale
- . Documents pour la Conférence UFR



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication
Marie BUISSON
n° CPPAP 0320 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition





DE L'ILLUSION DU CHANGEMENT DE MÉTHODE !

En début de semaine le président Macron, devant l'Organisation Internationale du Travail (OIT), déclarait : « cette économie de marché dans laquelle nous vivons est de moins en moins sociale » et « quelque chose ne fonctionne plus dans ce capitalisme qui profite de plus en plus à quelques-uns », on aurait presque pu le dire... ! Le problème c'est que jeudi son premier ministre faisait une déclaration de politique générale dans la droite ligne de la politique menée depuis le début du quinquennat.

En effet Edouard Philippe nous annonce une « réflexion » sur l'allongement du temps de travail et, comme les « fuites » médiatiques nous l'avaient laissé entendre, différenciant l'âge légal de départ en retraite et l'âge réel de retraite à taux plein. En gros vous pouvez partir avant 64 ans mais sans votre pension complète. Pour l'immense majorité des travailleurs et travailleuses il s'agit bien d'un allongement du temps de travail et ce ne sera pas un choix.

Le premier ministre a aussi parlé du droit d'asile, ou plus précisément des « abus » du droit d'asile liés au fait que le système français serait plus « favorable ».

Alors que plus de 2 000 migrant-es sont morts en méditerranée en 2018, que celles et ceux qui arrivent à rentrer en France sont nombreux à vivre dans des conditions in-

dignes d'un des 8 pays les plus riches de la planète, notre premier ministre ose parler d'abus du droit d'asile et de nécessaire durcissement de la répression !

Cette annonce n'est pas un fait isolé, partout les militant-es qui aident les migrant-es sont mis sous pression, arrêtés, menacés, voire emprisonnés comme Pia Klemp menacée de 20 ans de prison et de 15 000 euros d'amende pour avoir sauvé des vies en Méditerranée.

Dans son discours E. Philippe enchaîne allègrement les sujets, passant du droit d'asile à la sécurité intérieure puis au trafic de stupéfiants et l'encadrement de l'Islam... drôle de manière d'articuler son discours. D'apposer les sujets en tentant d'opposer les un-es aux autres.

Alors que la France, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Autriche, l'Italie ont place en tête aux élections européennes des partis nationalistes et xénophobes, l'heure n'est pas aux discours ambigus, mais il y a bien urgence à rappeler nos valeurs d'accueil et de solidarité.

De rappeler que dans la 6^e puissance économique mondiale ce n'est pas en enlevant le peu qu'il a aux salarié-es, retraité-es, privé-es d'emploi d'à côté que l'on vivra mieux mais bien en exigeant une autre répartition des richesses et du travail.

Marie BUISSON

Secrétaire générale

**« il y a bien urgence
à rappeler nos valeurs
d'accueil et
de solidarité »**

NON RECOURS AUX DROITS : LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUSSI !

Comment ne pas s'étonner, quand on est syndicaliste, qu'il faille une étude colossale (pendant 5 ans auprès de 16 000 salarié-es, dans 4500 entreprises) pour enfoncer, certes magistralement, une porte ouverte ! Ce sont les salarié-es les moins qualifiés qui ont le moins recours aux droits à la formation continue. Restitution le 7 décembre dernier, de l'enquête Dispositif d'Enquêtes sur la Formation et Itinéraires des Salariés (DEFIS)

04

Le Lien N° 199 - JUIN 2019

Financée par de l'argent de la formation via le FPSPP¹, cette étude démontre une nouvelle fois, le diagnostic partagé depuis longtemps² : ce sont les moins qualifié-es qui ne bénéficient pas de la formation continue. Malgré les réformes récurrentes (2003, 2009, 2014, 2018) rien n'y fait, si ce n'est d'accentuer les inégalités. La dernière en date, la bien mal nommée « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » relève de l'oxymore. De quelle liberté jouit-on, lorsque l'on est soumis au lien de subordination ? Depuis l'obligation légale de 1971 de financer la formation des salarié-es, le patronat a sans vergogne abusé de la méthode : « qui paie, commande ! ».

Donc ce sont les cadres masculins des grandes entreprises qui bénéficient des budgets alloués à la formation. La création d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) qui avait donné lieu à un débat controversé au sein de la CGT (qui avait finalement signé ANI) n'a pas atteint les ambitions initiales. Sa transformation aujourd'hui en Compte Personnel de Formation (CPF) monétarisé [Cf. Le lien 196] ne changera rien au pouvoir des employeur-ses d'accorder ou pas le départ en formation d'un-e salarié-e.

En effet ce que démontre cette enquête DEFIS, si 68 % des salarié-es aspirent à la formation, seulement 31 % en font la demande. Mais l'utilité de se former, pour évoluer par exemple, n'est pas la même pour les ouvrier-es – employé-es que pour les cadres. Pour les moins qualifié-es, la formation est centrée sur le maintien dans l'emploi,

sans forcément prendre en compte les aspirations de la personne en termes d'évolution professionnelle. Par ailleurs, le contexte (Cf. tableau 4) de l'entreprise est important. Ainsi, il y a deux fois plus de chances d'accéder à la formation, lorsqu'il y a des Institutions Représentatives du Personnel (IRP) dans l'entreprise. Seulement 25 % des salarié-es connaissent le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) obligatoire depuis 2014 !

Et bien sûr, sans surprise pour nous syndicalistes, « les situations professionnelles fragiles (salariés en contrats précaires, risque de perte d'emploi) sont défavorables à l'expression de demandes de formation. Pour autant, elles n'entravent pas les attentes des salariés vis-à-vis de cette dernière. [...] Les salariés enchaînant des contrats courts ont à la fois moins de chances d'accéder à une formation financée par l'employeur, mais aussi moins de possibilités de suivre une formation qualifiante financée par la collectivité »³.

En effet, en absence d'une offre publique, le non recours aux droits est manifeste, et il est particulièrement surnois de parler « de faible appétence pour la formation ». La liberté de choisir son avenir professionnel n'est qu'une illusion, la preuve est faite qu'« entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime, et la loi qui affranchit »⁴. Une double peine donc, pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, que seul un grand service public de formation tout au long de la vie (AFPA, CNAM, GRETA) pourrait préserver, en garantissant un véritable droit d'accès à la formation professionnelle en tout moment et en tout lieu, sur tous les territoires. A quand une étude pour montrer l'efficacité sociale de cette revendication ?

- 1 Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
- 2 Rapport André Gauron, 2000
- 3 CEREQ Bref 357
- 4 Lacordaire

4 Expression de demandes de formation selon le contexte de l'entreprise

%	Oui	Non, mais ils avaient la possibilité de le faire	Non, ils ne pouvaient pas le faire	
Volet entreprises				
Présence de représentants du personnel au sein de l'entreprise	Oui	35	43	22
	Non	19	46	35
La formation des salariés occupe une place (très) importante dans les débats entre la direction et les représentants du personnel	Oui	38	41	21
	Non	24	47	29
Il y a un temps consacré à l'identification des besoins de formation au cours des entretiens entre les salariés et la hiérarchie	Oui	34	44	22
	Non	14	46	40
L'entreprise diffuse de l'information sur la formation	Oui	34	43	23
	Non	21	48	31
Volet salariés				
Le salarié a évoqué ses besoins de formation lors de l'entretien professionnel	Oui	47*	40	13
	Non	15	47	38
Le salarié a été informé des possibilités de formation au sein de l'entreprise	Oui	34	49	17
	Non	28	36	36
Le salarié a la possibilité de modifier le contenu des propositions de formation	Oui	36	48	16
	Non	29	42	29

Source : Cnefp-Céreq, Defis 2015
 Champ : salariés des entreprises de 10 salariés et plus.
 *47% des salariés ayant évoqué leurs besoins de formation lors de leur entretien professionnel déclarent avoir formulé une ou plusieurs demandes de formation au cours des 12 derniers mois.

SCOP-TI : « ON EST TOUJOURS LÀ ! »

L'association «FRALIBERTHE», réunit Les ami-es de SCOP-TI que ce soit des individuel-les, des associations, syndicats, partis et des AMAP. La FERC est adhérente depuis sa création en Juillet 2016 et a participé à son AG annuelle qui s'est déroulée le 13 avril dernier. L'occasion de faire le point, bien sûr sur l'activité de l'association, mais aussi sur l'activité industrielle et commerciale des «Ex-Fralib».

L'association qui compte 1850 adhérent-es (85 présent-es à l'AG, salle comble) s'occupe des ventes militantes (Cf. encadré ci-contre), participe à des initiatives (90 en 2018) où les «Ex-Fralib» viennent témoigner de leur combat, et également à l'activité culturelle des troupes « Los Fralibos » et « Los théatros » (11 représentations en 2018).

Par ailleurs, les 3 films réalisés, tout au long des 9 années de luttes par Claude Hirsh sont maintenant disponibles dans un coffret de 3 DVD. Un auteur - acteur, Philippe Durand a écrit une pièce à partir des interviews réalisés auprès des grévistes « Paroles de Fralib » et a déjà donné 126 représentations ! Les ventes aux particulier-es se font par une boutique en ligne, et l'ouverture d'une boutique sur place, dans l'ex-local syndical, complète les nombreuses visites du site. Des points de vente « militants » sont organisés dans plusieurs endroits du territoire via des associations développant l'économie solidaire.

Quant à l'activité industrielle de SCOP-TI, si elle suit une progression constante avec une croissance de 14 % elle reste insuffisante et les camarades souhaiteraient plutôt un taux entre 30 et 40 %. Tout se joue sur les marques propres (1336, SCOP-TI) où l'enjeu est de passer de 30 à 80 tonnes par an.

« Quand on rentre dans les magasins on y reste » confirme Olivier Leberquier, l'ex DS CGT devenu Président. Le réseau CHR (cafés - Hôtels - Restaurants) pourrait lui aussi constituer un nouveau débouché pour la pro-



duction, dès que des modifications dans la fabrication (étiquetage) le permettra.

Une autre des difficultés est la trésorerie. Si la fabrication en marques distributeurs permet de faire tourner les chaînes, les acheteurs de la grande distribution paient leurs fournisseurs tardivement. Evidemment, les banques capitalistes ne prêtent qu'aux riches, elles ne sont d'aucun secours pour les entreprises qui en ont besoin. Aussi, SCOP-TI a dû lancer une campagne de socio financement où 287 000 € ont été récoltés.

De même, les loyers versés pour le terrain pour les locaux pèsent lourds sur le résultat financier. Aussi un projet d'achat de l'immobilier est à l'étude, mais pour rester fidèle aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) le tour de table des investisseurs devrait se faire avec des mutuelles. Car il est nécessaire de rappeler qu'au nom de ces valeurs, dans la coopérative, les 58 coopérateur-trices comptent à égalité de voix, même si le Conseil d'Administration compte 11 membres pour la gestion courante.

Enfin une autre satisfaction, et pas des moindres, c'est ce que sont devenus les 76 salarié-es qui ont mené la bagarre : si 44 sont dans l'emploi aujourd'hui, 23 ont pu partir à la retraite à taux plein, ce qui n'aurait pas été le cas, s'ils et elles avaient pris le chèque à la valise il y a 9 ans ! CQFD ! La lutte paie !

En somme, même dans une économie capitaliste dominée par la finance, SCOP-TI reste « un îlot de socialisme » inséré dans le Marché et continue de faire la démonstration que l'on peut produire autrement.

9 ans après, on est toujours là ! Un exemple pour tou-tes celles et ceux qui cherchent une alternative économique qui concilie l'humain et l'environnement.

Fraliberthé, c'est un budget de 353 611 € dont 296 202 € de ventes des produits 1336 et SCOP-TI.

L'année 2018 s'est soldée par un excédent de 244 €.

<http://fraliberthe.fr>

RECOURS ABUSIF AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CYCLISME

Le conseil des prud'hommes de Chambéry a condamné France Cyclisme (Équipe AG2R La Mondiale) à payer un nombre conséquent d'heures supplémentaires à notre camarade Jacques, mécanicien.

En sa qualité de mécanicien cycles, Jacques était chargé de gérer et véhiculer le matériel au départ du service course et sur les compétitions, tout au long de l'année. Il intervenait tant en amont que durant les courses, afin que les coureurs cyclistes soient placés dans les meilleures conditions s'agissant du montage, de la révision, de l'entretien, ainsi que de l'assistance de leurs vélos.

Les heures, réellement effectuées, par le salarié et amplitude horaire dépassaient largement les limites fixées par les dispositions conventionnelles.

Jacques s'est trouvé affecté par la surcharge de travail imposée par son employeuse. Les conséquences pour sa santé sont dramatiques : il est en arrêt de travail pour maladie depuis le mois d'août 2016 et se trouve toujours en situation de souffrance. Souffrance tant physique que psychique qu'il faut imputer à ses conditions de travail, comme l'a reconnu la CARSAT en le plaçant en maladie professionnelle.

France Cyclisme, non contente d'avoir ruiné la santé et la carrière de Jacques, qui ne sait pas s'il pourra retravailler, multiplie les demandes de contrôle de la part du médecin conseil pour vérifier qu'il ne simule pas, lui imposant un stress supplémentaire qui, à bien des égards, s'apparente à du harcèlement.

Dans ce contexte, ce jugement est une première victoire pour la reconnaissance des droits des salarié-es dans le milieu cycliste et la protection de leur santé.

Les juges ont ainsi estimé que le salarié effectuait des heures supplémen-



taires bien au-delà des limites hautes prévues par accord d'entreprise : pendant les périodes de courses, il effectuait régulièrement plus de 15 heures par jour. A titre d'exemple, l'emploi du temps type d'un-e mécanicien-ne lors d'une journée de course est édifiant : il/elle débute sa journée à 6 heures du matin et l'achève vers 22 heures 30, en restant à la disposition de l'employeur-se tout au long de la journée. N'ayant bien souvent pas le temps de déjeuner ou de faire une pause.

Le CPH de Chambéry a octroyé à Jacques un rappel de salaire de près de 40 000 € correspondant à 1874 heures supplémentaires sur 3 ans. Ainsi, en moyenne le salarié effectuait plus d'un tiers temps par an sans être rémunéré !

Si les sommes sont importantes, elles ne représentent que le tiers de ce que le salarié se considère être en droit de réclamer. Le CPH de Chambéry ne lui ayant pas donné raison sur l'intégralité de ses demandes.

France Cyclisme, qui s'en tire pourtant à bon compte, a décidé de faire appel de la décision, choisissant de

prolonger les souffrances morales et le maintien dans la précarité de notre camarade.

Faut-il rappeler que le milieu sportif et tout particulièrement le cyclisme professionnel portent des valeurs de courage, d'effort, mais aussi de respect et de solidarité ? A première vue pour France Cyclisme, courage et effort riment avec exploitation. Quant au respect, on peut lire sur le site de l'équipe qu'elle souhaite promouvoir le principe d'un sport propre, élément indispensable à la santé de toutes et tous Ou presque !

Jacques n'est pas un cas isolé, la FERC CGT détient de nombreux témoignages montrant que l'épuisement professionnel est le mode habituel d'organisation du travail dans les équipes cyclistes professionnelles.

Jacques, soutenu par la FERC-CGT, ne compte pas en rester là et envisage désormais de faire reconnaître la faute inexcusable de l'employeuse. Il s'agit de montrer la responsabilité coupable de France cyclisme dans la dégradation de la santé de notre camarade. Les dirigeant-es alertés, n'ont rien fait pour respecter leur obligation de moyens et de résultats en la matière.

LE PLAN DE LICENCIEMENT À L'AFPA EST ARRIVÉ !

Quel devenir pour cette institution et ses salarié-es ?

Depuis le mois d'octobre dernier, les salarié-es de l'AFPA attendent un plan de transformation, qui en fait, cache des licenciements massifs et 38 fermetures de centres sur 110.

Sur 6500 CDI, ce plan prévoyait la suppression de 1541 postes dans un premier temps. Depuis début juin, après une mobilisation des salarié-es pour sauver leurs postes et leurs outils de travail au service de la formation professionnelle des demandeur-ses d'emploi et des salarié-es, il se résumerait à 34 fermetures de centres et 1424 licenciements, pouvant aller jusqu'à 1887 si les salarié-es refusaient la modification de leur contrat de travail. Ce mauvais plan, préparé avec amateurisme ne pouvait en l'état être validé par l'ensemble des organisations syndicales et l'IC CHSCT.

Or après une intersyndicale (CGT ; CFDT ; FO et Sud FPA Solidaires) qui a rassemblé près de 2000 manifestant-es le 06 décembre dernier, la CFDT et FO ont signé un accord de méthode le 9 février 2019 avec la direction, alors qu'elles ne sont pas majoritaires, pour accompagner la direction dans cette « boucherie », soi-disant pour une amélioration de ce plan. Résultat : les salarié-es qui seront les premier-es à partir sur la base du volontariat, toucheront plus que les salarié-es licenciés qui n'auront pas eu la chance de trouver un reclassement interne ou externe. On assiste déjà à des postes « réservés », des postes sauvegardés à la tête du/de la client-e. La direction privilégierait-elle certain-es par rapport à d'autres ?

Quant aux salarié-es qui vont rester, les mobilités géographiques et/ou professionnelles risquent de devenir la norme, aggravant encore davantage les conditions de travail.

La CGT regrette la fin de cette intersyndicale qui aurait pu obtenir bien plus que l'accompagnement de licenciements massifs (plus gros plan de licenciements actuellement). La CGT et Sud ont décidé de défendre collectivement les salarié-es supposés être licenciés et celles et ceux qui vont rester. Pour cela ils ont saisi la justice, et feront tout pour que la direction respecte le code du travail en mettant en place une évaluation des RPS engendrées par ce plan mortifère provoquant de nouveau des risques psychosociaux aggravés. Même dans les centres qui ne ferment plus, grâce aux projets alternatifs proposés et travaillés par les salarié-es et la CGT qui ont su sensibiliser certains élu-es politiques, les risques sont avérés.

A l'heure où ses lignes sont écrites, le nouveau plan n'est ni encore présenté aux instances représentatives du personnel ni au Conseil d'Administration. De plus, des emplois il y en a : 1284 CDD, sont chargés, dans des conditions de travail dégradées, de faire naviguer avec leurs collègues

CDI le bateau AFPA. Comment la DIRECCTE, objectivement, avec des erreurs dans les livres 1 et 2 transmis par la direction, pourra-t-elle valider ce plan ? Car derrière ces erreurs se sont des femmes et des hommes et pas seulement des postes. Comment l'AFPA va-t-elle survivre à cette faillite organisationnelle, aggravant de façon exponentielle les RPS ?

L'AFPA en réduisant sa voilure ne se donne pas les moyens de pouvoir former et qualifier les demandeuses, demandeurs d'emploi et les salarié-es. Bien au contraire, elle est en train de confectionner des blocs de compétences qu'elle vendra comme des petits cailloux. Il en faudra beaucoup aux formé-es pour obtenir un titre, maîtriser un métier.

L'AFPA subit, comme tous les services publics, des décisions sur l'autel de la rentabilité pour justifier les disparitions des organismes créés par le CNR (Conseil National de la Résistance). L'AFPA à la dérive, la CGT et Sud sont décidés à ne pas la laisser couler !



Thierry A M

LE GOUVERNEMENT : TOUJOURS PLUS LOIN ET AU-DELÀ POUR DÉTRUIRE LE STATUT DES PERSONNELS DES UNIVERSITÉS

À l'aube du projet de loi sur la Fonction Publique menaçant les fondements de la Fonction publique tels que nous les avons hérités du Conseil National de la Résistance, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) ne sont pas en reste.

Après avoir adopté, par ordonnance et malgré l'opposition des organisations syndicales, la possibilité offerte à tous les établissements d'expérimenter les formes de rapprochement les plus diverses et les plus dérogoires possibles, le gouvernement avance de nouveau sur le terrain du statut des enseignant-es-chercheur-ses (EC).

Souvenons-nous, le candidat Macron affirmait en mars 2017 son intention de « *supprimer le CNU* », pour permettre aux établissements autonomes de « *recruter des universitaires qui adhèrent à votre projet pédagogique* », et de mieux s'adapter « *à la vraie concurrence internationale* ».

Il voudrait nous faire croire que le statut de fonctionnaire est un frein à la recherche ? Le nombre de prix Nobel de notre pays les contredit !

Le Conseil National des Universités (CNU) est l'instance nationale représentative où siègent par discipline les représentant-es élus des EC. Le CNU participe du statut des EC en garantissant un regard national, par les pair-es, sur l'accès à la carrière (qualification) et son évolution. Il est garant de l'égalité, de la qualité du service public sur tout le territoire et qu'aucun champ de recherche ne soit abandonné au profit d'autres plus en vogue.

Suite au mouvement de grève historique des universités en 2009, les universitaires ont repoussé la modulation de leur service (qui reste calculé sur la base de 192h de TD) et l'évaluation individuelle, visant à classer les EC selon leurs « performances » et à doter les établissements d'un nouvel outil de politique RH.



Le front du refus, nourri au CNU notamment par les élu-es CGT FERC Sup, a permis d'enrayer ce mécanisme, puisqu'en 2018 encore une moitié des sections CNU s'opposait à la mise en place de cette procédure. Cette résistance semble avoir aiguisé le désir de revanche du ministère et des président-es d'Université...

Le 16 mai, 3 députés LREM déposent un amendement au projet de loi contre la Fonction publique visant à supprimer la qualification des EC et à contourner le CNU. Devant la levée de boucliers, l'amendement est retiré.

Le 21 mai, la Conférence des présidents d'Université (CPU) demande à nouveau « *l'autonomie de recrutement et de gestion des carrières de ses personnels* », la fin de la qualification, l'assouplissement de leur temps de service (192h annuelles) et la différenciation des missions (enseignement et recherche) selon les priorités locales.

Le 27 mai, le gouvernement dépose des amendements pour induire des mesures spécifiques pour l'ensemble des personnels des établissements

d'ESR. Dans la même veine que la disparition des CHSCT, l'amaigrissement des CAP, le transfert à une gestion locale et non plus nationale, le comité technique universitaire, chargé de l'examen de toute modification statutaire des EC, deviendrait une simple sous-commission du Comité social d'administration ministériel (CSA).

L'objectif annoncé est toujours le même : il s'agit de déroger aux cadres nationaux, de créer une sous-classe d'enseignant-es chercheur-ses et l'ambition bien réelle de rendre corvéable à merci les agent-es du service public d'enseignement et de recherche tel qu'il existe en réalité, près de chez vous.

La FERC CGT défend le statut général des fonctionnaires et le statut des fonctionnaires d'État et reste indéfectiblement attachée à une gestion nationale des personnels des universités. Les CAP et le CNU doivent conserver leurs rôles respectifs et être renforcés pour contrer les tentatives de gestion locale pour un service public d'ESR national, laïque et émancipateur.

LA CRISE DES CTS *, UN PRÉCIPITÉ DU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT, VERS LA DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC

Le mouvement des gilets jaunes aura donné de l'énergie et délie les langues d'autres groupes sociaux au point qu'ils s'organisent indépendamment des formations syndicales ou politiques telles que nous les connaissons.

Dans le champ de l'activité du sport, le collectif des 1000 (plus de 1300 CTS signataires) se réclamant apolitique et asyndical, est venu s'agréger aux forces syndicales au moment de l'annonce fracassante de l'externalisation des CTS.

La lutte que le SNPJS-CGT conduit depuis lors pour faire barrage aux décisions gouvernementales de liquider le service public du sport est toujours animée d'une volonté de construction de convergence avec les autres secteurs des ministères sociaux, eux-aussi touchés par le désengagement de l'État. La recherche de l'unité intersyndicale est aussi un axe de travail.

Un socle de revendications communes nous fédère au point de constituer une force opposable au politique ainsi résumée en quelques mots : quitter les ministères sociaux pour reconfigurer tous les métiers autour des missions éducatives.

Les agent-es du Ministère des sports et du Secrétariat d'État à la jeunesse sauvegarderont leurs compétences spécifiques métiers et leurs missions dédiées aux politiques de développement des activités physiques et sportives ou socio-culturelles dans le seul champ de l'éducatif.

Pour se faire nous appelons à la création d'un Pôle éducatif jeunesse et sports. Le lien disloqué entre les deux versants depuis l'éclatement du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative peut être encore recréé : c'est notre volonté de redonner une place prépondérante à l'édu-

cation populaire en articulation avec l'Éducation nationale.

Les parlementaires ont entendu nos arguments concernant la nécessité de défendre et de valoriser nos métiers, lesquels concourent à la formation de l'individu seul et en collectif, au développement de la vie associative dans les territoires.

Actuellement le sport fait débat dans l'hémicycle, des député-es de différents bords politiques viennent de demander une commission d'enquête sur les CTS. Au Sénat une mission d'information sur l'avenir des CTS vient d'être créée. Le sujet interroge largement le modèle sportif gouvernemental imposé autoritairement par les premier-es de cordée. Il masque le dessein politique de marchandisation

du sport au détriment du foisonnement des clubs véritables créateurs de lien social et d'expression des bénévoles.

Nous combattons ce modèle économique du sport au service de la grande distribution d'articles de sport. Il est insoutenable que les agent-es JS jouent les cobayes de la loi transformation de la fonction publique. Nous ne laisserons pas la Ministre mépriser ses personnels, ni détricoter le code du sport à des fins d'ubérisation des salarié-es du privé qui seraient alors condamnés à encore plus de précarité.

En conséquence nous entamons aussi une démarche de recours contre l'agence nationale du sport.

* CTS : Cadres Techniques Sportifs.



CEDRIC BOTTERO

Interview du nouveau président de VISA France.



. Un militant CGT Président de VISA France, un signe fort ?

Oui, c'est un signe fort et c'est avant tout symbolique du fonctionnement unitaire de VISA et de la confiance qui unit ses militant-es !

Le travail intersyndical et unitaire de VISA est la colonne vertébrale de ses réflexions et actions. Cette question est absolument déterminante dans la lutte contre l'extrême droite et il va falloir s'unir de toutes nos forces pour arriver à enrayer sa progression, aujourd'hui arrivée à un point jamais égalé !

Mais c'est aussi un signe fort, je l'es-père, dans l'objectif de renforcer les liens de VISA avec la CGT, que ce soit au niveau confédéral mais aussi auprès d'autres structures, comme les fédérations, UL, UD ou syndicats.

Concrètement, VISA est disponible pour animer ou co-animer des formations à destination d'équipes syndicales, impulser ou participer à des actions unitaires contre l'extrême droite et une amplification de l'implication de la CGT et de ses syndicats dans cette dynamique serait décisive.

. En quoi le combat contre l'extrême droite est-il nécessaire dans le syndicat et sur le lieu de travail ?

En tant que syndicalistes, notre combat quotidien pour l'amélioration des conditions de travail et pour un changement de société participe de fait à la lutte contre l'extrême-droite ! Plus nous réussissons à décrocher des victoires sociales, à faire avancer nos idées de progrès social et d'émancipation, moins l'extrême-droite gagnera du terrain.

Parallèlement à cela, une lutte spécifique contre l'extrême-droite doit se mener à tous niveaux, que ce soit dans le syndicat ou sur les lieux de travail car le fascisme est le pire ennemi des travailleur-ses, comme l'a montré l'histoire !

L'évolution sans précédent du fascisme en France, sous l'impulsion du RN notamment mais aussi d'une multitude de groupes ou réseaux violents, racistes, sexistes, homophobes, complotistes atteint un tel niveau qu'il gagne du terrain chez les travailleur-ses, notamment dans une période où les attaques contre le monde du travail atteint lui aussi un niveau rarement égalé.

La CGT, comme les autres syndicats, n'est malheureusement pas imperméable à la pénétration de ces idées. Les militant-es manquent souvent d'outils et d'arguments face à un RN qui avance à visage masqué.

La formation, les documents et les initiatives de la CGT dans sa lutte contre le fascisme, notamment à travers le très bon travail du Collectif confédéral de lutte contre les idées d'extrême-droite, est essentiel pour « armer » les militant-es de la CGT et les aider à argumenter auprès de leurs collègues de travail ou parfois même auprès de leurs camarades.

Ce travail doit être renforcé, développé et VISA, par la complémentarité de ses productions, de ses moyens et de ses actions, peut aider à cela.

. Quel est ton parcours militant ? Quels sont tes engagements ?

J'ai adhéré à la CGT Ferc Sup à mon arrivée à l'Université d'Aix-Marseille en 2011/2012 en tant que technicien audiovisuel. J'ai été coopté à la CE du syndicat en 2014, avant d'y être renouvelé en 2016 et élu co-secrétaire général. Je suis également membre de la CE de l'UD CGT 13.

J'entame aujourd'hui mon deuxième mandat en CHSCT et c'est dans ce cadre que j'ai beaucoup travaillé sur les questions liées aux conditions de travail en général mais aussi aux violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail.

J'ai adhéré à VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes, association intersyndicale) en 2013 et participé au lancement de VISA 13, dans les Bouches-du-Rhône en 2014.

J'ai été élu président de VISA cette année et c'est en effet la première fois que ce mandat revient à un militant CGT. Le premier président de VISA, en 2000, était membre de la CFDT, puis a suivi un militant de la FSU et ensuite de Solidaires.

L'édito d'Alain Vrignaud, président de l'IHS-FERC



Depuis les derniers mois de 2018, suite au mouvement des « gilets jaunes », certain-es convoquent « les événements de Mai 68 » pour tenter de trouver des clefs de lecture à cette lutte contre la politique de Macron, preuve qu'il est nécessaire de connaître l'histoire (même si elle ne se répète pas) pour comprendre le présent. L'enjeu est de proposer aux jeunes, comme à l'ensemble de la population, les moyens de vivre dignement dans un monde respectueux de nos valeurs. La victoire sociale des « accords de Grenelle » d'il y a cinquante ans, résonne devant l'impératif écologique d'aujourd'hui dans un mot d'ordre comme « fin du monde, fin du mois, même combat ».

De même les interrogations que portent notre fédération sur les questions d'éducation, de formation, de recherche sont fondamentales pour espérer éviter le pire à notre planète et imposer une autre distribution des richesses. Comment faire bouger les choses si on n'empêche pas qu'une part importante de culture et d'histoire soit supprimée des programmes scolaires, comme le prétend Blanquer ?

On ne peut accepter de sacrifier l'éducation à la citoyenneté, se contenter d'une éducation de la jeunesse en fonction d'une simple adaptation aux postes de travail, sans aucune perspective d'évolution de la société. C'est pour un autre système d'éducation et de formation que nous luttons depuis de très nombreuses années.

C'est parce qu'il est nécessaire d'interroger l'histoire aux regards de ces enjeux que l'IHS a organisé avec succès une conférence débat sur l'enseignement professionnel en présence de plus d'une trentaine d'adhérent-es de l'IHS et de la fédération, actif-ves et retraité-es.

Comment s'est construit cet enseignement et quelle a été son évolution ? Quel a été l'apport des luttes des personnels depuis 70 ans pour imposer un enseignement professionnel de qualité et la reconnaissance des qualifications ?

Voilà quelques unes des questions que Gérard Montant et Christian Hamon, tous deux chercheurs en sciences de l'Éducation, ont abordées au cours de la journée (lire pages 2 et 3). Le débat a permis de montrer combien ces rappels à l'histoire s'imbriquaient avec l'actualité des luttes contre les réformes. Les échanges entre militant-es de différentes générations, celle qui a mené les luttes il y a 30 ans et celle qui les mène aujourd'hui, étaient la preuve même de l'intérêt à concevoir des journées de ce type. Une évidence : il faudra les renouveler.

Compte rendu de l'AG statutaire de l'IHS FERC

L'IHS-FERC a tenu son AG le mardi 12 mars à Montreuil. Le bilan d'activité, rédigé par Michèle Baracat (absente excusée), a permis un large débat parmi les adhérent-es qui ont approuvé les principales remarques formulées. Ces échanges ont montré qu'un développement de l'IHS était possible avec le renforcement du collectif d'animation et une bonne prise en compte de l'activité par la fédération. C'est cette voie que la direction de la FERC a choisie depuis quelques années. Il reste à faire partager cet engagement par l'ensemble des organisations de notre fédération.

L'AG a réfléchi à son activité pour 2019 et a proposé la mise en place de groupes de travail autour de la

réalisation de panneaux d'exposition (lire en page 4), à l'occasion du prochain congrès fédéral, ainsi que pour l'archivage des documents de la fédération. La compilation des actes du colloque sur les 70 ans de l'AFPA doit se poursuivre en vue de sa publication.

Après avoir entendu le point trésorerie effectué par Danièle Quetin, l'assemblée générale a procédé à l'élection des responsables de l'association. Danièle a accepté de poursuivre son mandat de trésorière et Alain Vrignaud a été élu président de l'IHS, en remplacement de Michèle qui souhaitait passer la main (Michèle reste présidente de l'IHS Limousin).

Les écoles techniques de base et l'État

Les écoles d'Arts et Métiers

La prise en charge, par l'État puis par certaines collectivités (communes, départements), de la scolarisation de l'enseignement technique de base, c'est-à-dire de la formation générale et professionnelle des ouvrier-es et employé-es, a pour origine les écoles d'Arts et métiers (A&M) dont la première fut créée en 1803 par Napoléon. Cependant, en l'espace de 100 ans, les cinq écoles d'A&M ne formeront plus « *de bons ouvriers et des chefs d'atelier* » dont la France a besoin mais « *des ingénieurs* ».

Les voies générale et technologique

En 1880, les acteurs de la III^e République décident de faire face à la pénurie d'ouvrier-es, jugée en partie responsable de la défaite de 1870, par la création d'écoles manuelles d'apprentissage. C'est de là que naissent en 1893 les Écoles pratiques de commerce et d'industrie (EPCI) et les Écoles nationales professionnelles (ENP) en 1902. Ces écoles techniques, initialement sous le contrôle du ministère du Commerce et de l'Industrie, voient leur niveau de formation s'élever rapidement. En 1946 les ENP préparent au baccalauréat technique tandis que les EPCI devenues Collèges techniques forment des technicien-nés. Ces établissements fusionnent en lycées techniques en 1959. Finalement, ces formations de l'enseignement technique s'insèrent respectivement à partir de 1992 dans les voies générale (Bac S sciences de l'ingénieur) et technologiques (Bacs technologiques).

La voie professionnelle

Après la Libération, à l'heure de la reconstruction du pays, force est de constater qu'il y a toujours pénurie de main-d'œuvre ouvrière qualifiée. Les acteurs et actrices de la résistance, principalement la CGT et le PCF (dont Paul Le Rolland, directeur de l'enseignement technique, est membre), imposent dès 1944 la transformation des quelque 850 Centres de formation professionnelle (CFP) hétéroclites (ateliers-écoles et CFP créés avant la guerre ou par le régime de Vichy) en Centres d'apprentissage (CA) préparant au CAP. En 1946, cinq Écoles normales nationales d'apprentissage (ENNA) destinées à la formation des professeur-ses de ces CA sont créées. Les CA constituent incontestablement une conquête ouvrière. Ils évoluent au gré des réformes et des luttes syndicales en collège d'enseignement technique (CET, 1959), lycée d'enseignement professionnel (LEP, 1975) puis en lycées professionnels (LP, 1985) pour constituer officiellement en 1992 la voie professionnelle de l'enseignement secondaire. Mais, longtemps considérée comme instrument d'ascenseur social, la voie professionnelle devint progressivement une voie de relégation. La énième réforme en cours changera-t-elle la donne ?

Christian Hamon

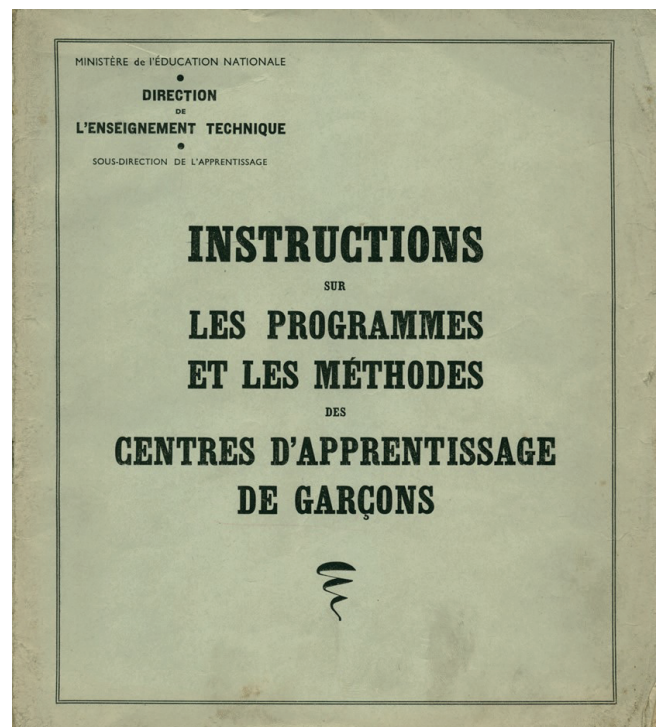
Des Centres d'Apprentissage aux Lycées Professionnels

Lors du Colloque organisé par l'IHS-FERC, l'un des sujets en débat traitait des évolutions des formations, des structures des établissements et des statuts du personnel de 1944 à nos jours.

Présentant cette partie du débat, Gérard Montant devait, à partir des travaux réalisés antérieurement¹, souligner plusieurs éléments conduisant à ces évolutions tant du point de vue de la transformation des établissements que des contenus de formation et de l'évolution dans la situation des personnels.

Il devait souligner que l'analyse historique devait, d'une part, prendre en considération le rôle particulièrement important joué par le milieu professionnel sur l'évolution des diplômes, les contenus des formations et par le pouvoir politique qui a souvent répondu aux besoins exprimés par le patronat mais aussi par les forces productives en particulier la CGT, et d'autre part, tenir compte des évolutions culturelles, scientifiques, et sociétales sans oublier les luttes des personnels du secteur.

La dénomination des établissements a correspondu à des changements de caractéristiques : Centre d'apprentissage ; Collège d'Enseignement Technique ; Lycée d'Enseignement Professionnel ; Lycée Professionnel. Cette dénomination a toujours été décidée par des réformes conduites pour l'essentiel par la droite et combattues par le syndicat et la CGT.



Concernant la situation des personnels, il est important de souligner qu'à l'origine les personnels de l'enseignement général étaient des instituteur-trices détachés ; pour ce qui est des disciplines professionnelles, il s'agissait pour l'essentiel d'ouvrier-es qualifiés. Il faudra attendre 1949 pour que les professeur-ses d'ateliers se voient attribuer un statut de personnels temporaires à savoir : un statut de droit privé d'une durée de 5 ans, renouvelable une seule fois. L'objectif était que l'enseignant-e passe de la fonction productive à la fonction enseignante puis retourne à la fonction productive. Cette situation va évoluer avec, en 1951, la fonctionnarisation des enseignant-es des disciplines générales et en 1953, la fonctionnarisation de tous les autres personnels enseignants : un même statut mais avec deux grilles indiciaires différentes.

Il faudra attendre 1975 pour que les personnels se voient dotés d'un statut qui reconnaisse le corps unique : une seule grille indiciaire les PEG, les PETT et les PTA.

Ce principe du corps unique sera remis en question par la droite en 1985, combattu par l'UNSEN, qui dépose un recours au Conseil d'État. Ce statut est cassé et remplacé par un nouveau statut en 1992...

Il est important de noter que le syndicat, s'il luttait pour que le statut des personnels de l'enseignement technique court soit identique aux statuts des autres personnels de Lycée, menait aussi une lutte permanente pour la titularisation des non titulaires. Entre la titularisation par la fonctionnarisation de 1953, les différents plans 1957, 1967-1968, 1974, 1982-1985... ce sont plusieurs milliers de non-titulaires qui rejoindront la Fonction Publique.

Comme nous l'avons souligné au début de ce texte le patronat, CNPF aujourd'hui MEDEF et sa pièce maîtresse l'Union des Industries Métallurgiques et Minières (UIMM) s'est toujours intéressé à nos établissements. Il a tenu d'importantes journées d'études sur les qualifications qu'il (en général des grandes entreprises) jugeait nécessaires. L'oreille attentive des gouvernements a conduit en 1962 à ce que les deux années de fin de scolarité obligatoire puissent être faites dans les entreprises. En 1969 à la demande de l'UIMM, c'est la création des BEP, en 1971, l'apprentissage devient une voie normale de la formation professionnelle. En 1974, la loi Royer crée le préapprentissage à 14 ans. En 1979, l'accord FEN-Beullac sur les séquences en entreprises reçoit la bénédiction du CNPF. En 1985, c'est la création du BAC Pro réclamé par l'UIMM, tout comme en 1987, l'ouverture de l'apprentissage à tous les niveaux du CAP aux diplômés du supérieur.

Si l'on essaie d'analyser le rôle des partis politiques et des différents gouvernements depuis 1945, on constate une faiblesse au niveau des partis et une prolifération des réformes des gouvernements successifs comme si chacun voulait laisser sa marque dans l'histoire du système éducatif.

Concernant le rôle de la CGT, de ses Unions Départementales, locales et régionales, on peut affirmer que si la préoccupation de la syndicalisation n'a pas été son objectif pendant plusieurs années, la réflexion sur les questions de l'école, de la formation professionnelle a toujours été une préoccupation permanente (voir le livre de Claude Michel). Cela a conduit le bureau confédéral à être au côté du SNETP dans ses congrès, à participer aux initiatives du syndicat (assises, colloques), à soutenir ses luttes... à ouvrir largement les portes des secteurs confédéraux, des UD, UL et Régions aux militant-es du syndicat.

Enfin concernant l'activité revendicative du syndicat il nous semble nécessaire de souligner qu'il nous faut toujours nous interroger sur la forme des luttes selon la situation : grèves, pétitions, rassemblements, recours juridiques... Ce n'est pas le plus facile pour une organisation. Même sur les réformes que l'on conteste, il faut toujours examiner s'il n'y a pas des points d'appui (exemple la réforme Berthoin qui crée les CET et ouvre la voie du second degré). Ne jamais boudier un succès même partiel, toujours être force de propositions afin de lutter « pour » plutôt que lutter « contre », assumer les désaccords, et ne pas faire comme s'ils n'existaient pas. En conclusion de son exposé, Gérard Montant soulignait que si nous pouvons être fiers de l'activité du syndicat et des résultats obtenus par la lutte, nous n'étions pas exempts de critiques, d'interrogations.

Il concluait en soulignant : nous ne sommes pas toujours parvenus individuellement et collectivement à nous remettre en cause ce qui explique en partie nos erreurs. Mais là n'est pas la seule source d'erreurs, de conflits dans les organisations, la pratique des présupposés idéologiques est redoutable. L'analyse ne se fait pas par rapport à ce qui est dit mais à qui le dit (l'ennemi de classe par exemple), à ce que l'on pense qu'il a derrière les propos tenus.

Autre aspect, toujours dans le même registre des erreurs à ne pas faire, des comportements à corriger, c'est la politique de la certitude : cela conduit inévitablement à refuser la contestation même positive, l'apport de celles et ceux qui ne pensent pas comme vous, le vous n'étant pas pris au sens personnel mais collectif.

Enfin, la nécessité de cultiver son indépendance personnelle, comme l'indépendance de l'organisation. Cela ne veut pas dire ne pas avoir de convictions comme citoyen-nes mais se refuser à faire prendre à l'organisation un positionnement contre ce qui fait ses valeurs (liberté, fraternité, fraternité, lutte contre le sexisme, l'homophobie, l'antisémitisme, le racisme, etc.) Cela veut dire ne pas imposer aux autres ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses aussi honorables soient-elles par ailleurs. Sur tous ces préceptes, nous avons encore des progrès à réaliser.

Gérard Montant

(1) « *Un certain regard* » Un demi-siècle d'histoire des enseignants à la CGT. 262 pages. Disponible auprès de la FERCGT.

Intervention de Marie pour la fédé en cloture de conférence

Merci à toutes et tous et aux intervenants de l'IHS pour cette journée d'échange, il est toujours intéressant de profiter de notre expérience commune syndicale, de l'avoir en mémoire. C'est particulièrement intéressant lorsque l'on subit des réformes (Parcoursup, Baccalauréat, enseignement professionnel) qui remettent en cause des acquis construits dans l'histoire et les mobilisations.



Une trentaine de personnes a assisté à la conférence

En effet, la réforme de l'enseignement professionnel, qui se met en place à un rythme accéléré, va entraîner de gros changements dans les lycées dès septembre 2019. Elle marque aussi un changement politique important du projet porté par les lycées professionnels et leurs personnels. Depuis leurs créations ces établissements, au travers d'évolutions structurelles, ont toujours cherché à élever le niveau de formation des jeunes. Les diplômes mis en place ont élevé le niveau de qualification pour assurer la meilleure insertion professionnelle possible mais aussi pour améliorer l'accès aux connaissances et à la culture générale. Cela s'est fait parfois de manière démagogique, c'est-à-dire sans les moyens dédiés, mais le but affiché était quand même celui d'une élévation générale du niveau de la formation. Cette fois ce n'est plus le cas. Le gouvernement assume de priver une partie de la jeunesse de toute poursuite d'études au-delà du BTS, de privilégier l'apprentissage de compétences visant à l'employabilité immédiate plutôt que la qualification large et l'accès à la culture générale et à la citoyenneté.

Dès septembre les élèves de Seconde bac pro et de 1^{ère} année de CAP verront leurs enseignements de mathématiques, de sciences, de lettres, d'histoire-géographie, d'arts appliqués, amputés de plusieurs heures... quant à la revendication d'un enseignement de philosophie, elle semble tout à fait oubliée ! C'est près d'un tiers de la jeunesse que l'on condamne à un enseignement principalement utilitariste. Le retour du chef d'œuvre et l'incitation à opter pour l'apprentissage tout au long du parcours sont présentés comme des idées novatrices alors que ce sont juste de très vieilles idées auxquelles on a accolé les termes « *développement durable* » et « *nouvelles technologies* » pour les rajouter et les « macroniser ».

Nos échanges et les interventions de Gérard et Christian nous permettent de mesurer ce recul. Évidemment nous ne sommes pas sans armes face à cette violente attaque contre nos établissements et nos métiers. Aujourd'hui la CGT Educ'action (ex-SNETP CGT !) est bien installée dans les lycées professionnels mais également dans l'ensemble du périmètre de l'éducation. Les dernières élections professionnelles de décembre 2018 l'ont rendue représentative chez l'ensemble des enseignant-es du 2nd degré et elle poursuit le travail engagé depuis l'ouverture de son champ de syndicalisation à tous les personnels dépendant du ministère. Mais nous avons aussi, pour faire front contre les réformes, la force de toute la CGT. Pour toutes et tous les salarié-es, les précaires, les privé-es d'emploi, les familles, la question de la formation initiale et tout au long de la vie est centrale, elle détermine notre insertion, ou réinsertion professionnelle, notre rémunération, nos conditions de travail. Elle est aussi un outil de notre émancipation et de notre capacité à prendre en charge collectivement nos conditions de vie et de travail. Il nous reste à convaincre encore nos camarades et nos collègues de l'importance de la bagarre engagée. Le colloque de l'IHS de la FERC CGT contribue à ce travail de conviction et de mobilisation aux côtés de nos collectifs fédéraux et de nos

Exposition pour le prochain congrès fédéral : « la lutte paie »

Ambroise Croizat insistait sur les « conquis sociaux » et le fait que le patronat ne désarme jamais, pour essayer de reprendre ce que la classe ouvrière lui a arraché. Après plus d'une décennie de reculs (depuis le « séisme » de 2002) on en oublierait presque ce qui est gagné encore aujourd'hui, par exemple la « fonctionnarisation » récente des agent-es de CROUS. Et davantage encore dans tous les secteurs couverts par notre fédération depuis des décennies. C'est pourquoi, IHS fédéral, propose avec son aide, à chacune des organisations de réaliser, un ou plusieurs panneaux, afin de faire une exposition lors du prochain congrès fédéral, sur les conquêtes, qu'elles soient en termes de mission de service public (transformation de la société) ou en termes d'emplois, statut et conditions de travail. **A vos archives !**

Cotisation 2019

Renouveler votre adhésion, 15 €/an, à l'Institut d'histoire sociale (IHS) vous permet de participer à toutes les activités de l'IHS fédéral.

Contact : ihf-ferc-cgt@ferc-cgt.org

« COMBATTRE SYNDICALEMENT L'EXTRÊME DROITE » DÉMASQUER PLUTÔT QUE DIABOLISER !

Marseille et le sud sont gangrenés par l'extrême droite depuis les années 90, où Vitrolles Marignane, Toulon, Orange étaient tombées électoralement aux mains du FN ou de La ligue du Sud ! Aujourd'hui les 13^e et 14^e arrondissements de Marseille (150 000 hab.) ont un sénateur-maire, figure historique du FN aujourd'hui RN. Ce n'est donc pas un hasard, si les camarades de la FERC 13 ont senti le besoin d'organiser une journée de formation sur le thème « Combattre syndicalement l'extrême droite ». Un bref compte rendu des échanges de la journée à l'initiative et dans les locaux de la FERC Sup Aix-Marseille qui a réuni 23 camarades.

Si la majorité des participant-es étaient convaincus du bien-fondé de cette lutte, la question était plutôt comment la mener auprès des camarades et des personnels. La matinée a été consacrée à l'étude historique des stratégies de l'extrême droite au travers de la campagne actuelle pour les élections européennes.

Animé par Cédric Bottero, FERC Sup, et par ailleurs Président de VISA¹ France, ce moment a permis de mettre en lumière la stratégie opportuniste des mouvements d'extrême droite. Ne reculant devant aucune démagogie, le FN, en France, virulent opposant à l'Union Européenne pendant des décennies... est aujourd'hui plus européen que tout le monde ! À condition bien sûr que ce soit une Europe chrétienne basée sur une civilisation « gréco romaine » ! On voit bien qui est visé, par exemple chez Victor Orban², avec l'épouvantail du grand remplacement !

À l'évidence, si le discours est plus policé, l'idéologie raciste n'est jamais très loin. C'est la raison pour laquelle plutôt que de diaboliser l'extrême droite sur des considérations qui confinent à la morale, il est plus efficace de démasquer l'imposture qui consiste à surfer sur l'air du temps, tout en ayant un programme contradictoire ! Par exemple la posture qui consiste à combattre le port du voile pour les femmes comme facteur d'émancipation, mais tout en prônant « la liberté de rester au foyer » comme outil de lutte contre le chômage !

C'est Matthieu Brabant, membre du Bureau Fédéral et du Collectif confédéral de lutte contre les idées d'extrême droite qui anime l'après-midi, visant à outiller les camarades pour mener cette bataille des idées. Il présente les outils conçus pour ce faire, ainsi que les formations dispensées à Courcelle ou dans les IRT.

Il évoque aussi les précautions statutaires à prendre dans les organisations de la CGT au cas où (ce qui est rare heureusement) des syndiqué-es auraient un engagement politique incompatible avec les valeurs de la CGT.

Pour rappel le préambule des statuts confédéraux dit : la CGT agit « contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions ». Le débat sur la présence d'élus RN au sein des conseils d'école, ou conseils d'administration des collèges et lycées et de l'attitude à avoir, a été illustré par des « affaires » que l'on a connues dans notre fédération, en particulier contre le maire de Beaucaire ! Mais cette présence institutionnelle démontre la volonté de Marine Le Pen d'accéder un jour au pouvoir, ce qui constitue une rupture avec la stratégie de son père.

Là aussi, que l'on ne s'y trompe pas, quand elle revendique une fonction publique forte, ou une école de la République, c'est bien sûr au service d'un État autoritaire ! Pas pour des services à la population ! Face à une propagande minable, ce ne sont pas les masques à faire tomber qui manquent !

¹ Vigilance et initiatives syndicales antifascistes.

² Premier ministre hongrois du Fidesk parti de droite conservatrice, anti immigration, anti islam et euro pessimiste.



3^E CONGRÈS DU SNEIP CGT

Réunie à Dourdan du 22 au 24 mai 2019, la CGT Enseignement privé sous contrat avec l'État poursuit son développement



Depuis sa création, le SNEIP-CGT revendique la création d'un grand service d'éducation public, laïque et gratuit, l'intégration de tous les établissements privés sous contrat dans celui-ci et la fonctionnarisation sur place de tous les personnels (enseignant-es et non enseignant-es). L'enjeu principal de ce congrès était de confirmer, ou non, l'intégration de notre syndicat dans la CGT Educ'Action, processus amorcé en 2011 au Congrès de La Colle Sur Loup, décidé au Congrès de Guidel en 2015, et approuvé par le Congrès de la CGT Educ'Action en 2017.

51 délégué-es représentant la quasi-totalité des académies et les 33 membres de la Commission Exécutive Nationale et de la CFC sortantes se sont retrouvés à Dourdan les 22-23-24 mai 2019.

Quelle est la structuration la plus adaptée pour nous développer, porter nos revendications et défendre au mieux nos collègues ?

Faut-il mieux rester un syndicat séparé, entre professeur-ses de l'enseignement privé, de l'agricole et personnels OGEC ou bien est-il plus efficace de s'intégrer dans les syndicats dépar-

tementaux de la CGT Educ'Action, qui syndiquent les professeur-ses du public, les personnels de vie scolaire, administratifs et techniques, etc. ?

Lors du débat du jeudi matin, chaque délégué-e a eu l'occasion de s'exprimer.

Les partisan-nes de l'intégration ont insisté sur la nécessité de concrétiser un travail mené depuis plusieurs années, la volonté d'une unité syndicale face à nos adversaires (le Ministère, les Rectorats, le SGEC, les chef-fes d'établissement).

Les partisan-nes du maintien du SNEIP ont mis en avant l'efficacité de l'outil nous ayant permis jusqu'ici de nous développer, d'aller chercher notre représentativité aussi bien dans l'Éducation nationale que dans l'Agricole, le sentiment d'une intégration prématurée, la crainte que les personnels OGEC ou de l'agricole ne soient pas suffisamment intégrés et donc défendus.

Malgré ces divergences, les échanges ont été sereins et respectueux. De l'avis des observatrices et observateurs extérieurs (FERC, CGT Educ...) le SNEIP-CGT a vécu un moment démocratique « exemplaire ».

A l'issue de ce débat, les délégué-es ont voté.

POUR l'intégration, 51,94 % des mandats, CONTRE l'intégration 48,36 % des mandats.

Néanmoins, un seuil de 59 % des voix (correspondant au vote d'orientation réalisé en 2011) avait été fixé pour pouvoir soumettre au vote, dans un second temps, une dissolution du syndicat (nécessitant les 2/3 des mandats conformément à nos statuts). Malgré une courte majorité, ce seuil n'est pas atteint. Le SNEIP CGT n'intégrera donc pas la CGT Educ'Action et restera un syndicat autonome, travaillant aux côtés des camarades du public dans le cadre de notre Fédération la FERC CGT.

Une nouvelle direction (Commission Exécutive Nationale, CEN) du SNEIP a donc été élue.

Elle a désigné un bureau qui est composé de huit personnes, incluant des anciens et nouveaux membres.

Cette nouvelle direction aura à cœur de poursuivre le travail de terrain, reconnu par nos collègues, pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.

Vive le SNEIP-CGT ! Vive la CGT !

Bureau du SNEIP

Co-secrétaires généraux :

Marie Godlewski (Versailles),
Charlotte Matyja (Montpellier)
Alexandre Robuchon (Poitiers)

Trésorier :

Yannick Claudet (Marseille)

Secrétaire à l'organisation :

Stéphane Barthes (Montpellier)

Membres du bureau :

Sophie Gombeaud (Paris)
Laurent Fassot (Créteil)
David Bonel (Lille)

CIRAD : VOUS REPRENDREZ BIEN UN PEU D'AUSTÉRITÉ ?

Au Cirad, la dotation de l'État (représentant 74 % des ressources de notre établissement public de recherche) stagne depuis 2008, alors que les dépenses de fonctionnement et de salaire augmentent mécaniquement. La perte cumulée est de -70 M€ par rapport à l'inflation en 10 ans, aboutissant à une chute de nos effectifs (-200 en 15 ans), une stagnation de nos salaires (renforcée par un cadrage en deçà de l'inflation pour une perte de pouvoir d'achat estimée à -34 % en 30 ans) et une fonte de la trésorerie (le Cirad emprunte certains mois pour verser les salaires).

Alors que les collectifs de travail sont au bord de l'implosion, une nouvelle couche d'austérité est annoncée : le Cirad, dont la vocation est la recherche en partenariat pour le développement, doit économiser 2 M€ dans son dispositif de présence à l'étranger. Une lettre de nos ministères de tutelles (recherche et affaires étrangères) détaille précisément l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour aboutir à ces économies (bafouant au passage les modalités de négociation en vigueur dans un EPIC), alors que, dans le même temps, ces mêmes tutelles demandent au Cirad de renforcer sa présence à l'étranger, et en particulier au Sahel, pour y mener des actions de recherche/développement promouvant l'agriculture paysanne dans un contexte de changement climatique, favorisant la sécurité alimentaire, ou préservant la biodiversité.

Si les mesures d'accompagnement de notre présence à l'étranger méritent d'être revisitées, nous refusons que la seule boussole des futures négociations soit la nécessité de faire des économies. Dans ce contexte, la CGT-Cirad mène des actions, en intersyndicale, pour obtenir l'ouverture de véritables négociations, mais aussi pour informer et mobiliser l'ensemble des salarié-es dans la poursuite de l'AG et du rassemblement organisés début 2019 pour la défense de nos emplois et de nos salaires.



Le 7 février 2019, près de 300 salarié-es s'étaient rassemblés dans l'ensemble des sites du Cirad à l'occasion de la venue du Président directeur général au comité d'entreprise pour lui dire leur ras-le-bol de l'austérité imposée par le gouvernement, et son corollaire : baisse des effectifs et souffrance des collectifs, stagnation de nos salaires et fins de mois de plus en plus difficiles pour les plus bas salaires.

CGT BNF : MOBILISATION POUR DES MOYENS !

Depuis plusieurs semaines, les salarié-es de la Bibliothèque nationale de France (300 grévistes le 9 mai dernier), soutenus par la CGT et SUD, se mobilisent pour obtenir plus de moyens.

Alors que le périmètre d'action de la BNF n'a cessé de s'élargir (la numérisation de ses collections par exemple) et que des projets d'envergure se multiplient, le budget 2019 entérine de nouvelles destructions d'emplois portant à 304 le nombre de postes supprimés en 10 ans. Dans le même temps le budget conservation/restauration des documents, que la bibliothèque collecte depuis plusieurs siècles, continue sa baisse vertigineuse (5,6 millions d'euros en 2009 contre 2,7 millions en 2019).

Au quotidien, cette politique se traduit par :

- des conditions d'activités de plus en plus tendues et dégradées pour les personnels,
- des budgets insuffisants dans tous les secteurs, que ce soit les missions fondamentales (collecter et conserver pour les générations futures, rendre accessible au plus grand nombre) ou les dépenses de fonctionnement courant.

Aujourd'hui, par manque de personnel, il faudrait par exemple augmenter le nombre de samedis travaillés par les agent-es, recourir à des contrats encore plus précaires, etc. Au-delà, il s'agit aussi d'anticiper la réouverture du site historique de Richelieu dont les horaires seraient élargis et les missions étendues (bibliothèque musée). Les conséquences, sont toujours les mêmes : demander aux agent-es de faire plus pour pallier le manque d'effectif.

Contre ces restrictions budgétaires et pour le devenir de la Bibliothèque nationale de France, la CGT appelle à signer la pétition (<https://www.change.org/p/m-le-ministre-de-la-culture-donnez-les-moyens-%C3%A0-la-bnf-d-assurer-ses-missions>)

CONGRÈS DE LA CES

Le 14^e congrès de la confédération européenne des syndicats s'est tenu à Vienne en Autriche du 21 au 24 mai 2019.

Ce congrès s'est ouvert dans un contexte de crise gouvernementale en Autriche. Ceci a redonné un peu d'espoir à certain-es congressistes sur la possibilité de contenir les mouvements d'extrême droite qui se développent partout en Europe, avec leur cortège de non dialogue social et de régression sociale, comme en Autriche où le passage aux 12h de travail par jour et 60 heures par semaine a été voté.

38 pays étaient représentés soit 91 syndicats, 10 fédérations européennes, deux comités (femmes et jeunes).

Luca Visentini, secrétaire général sortant, se représentant et réélu, s'est félicité de son mandat, car la CES a obtenu des améliorations comme le Socle européen des droits sociaux. D'une façon prévisible Laurent Berger a été élu Président de la CES, avec 4 vice-président-es.

Un appel clair a été porté pour la manifestation prévue en Suisse le 17 juin prochain pour les 100 ans de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les congressistes de moins de 35 ans (appelés les jeunes) ne représentaient qu'à peine 10 % des 650 présent-es. Pourtant ils et elles se sont largement exprimés sur beaucoup de sujets. Morceaux choisis : la recherche est limitée dans certains pays européens ; l'accès à l'éducation est essentiel à la démocratie ; alors que les jeunes ont de plus en plus de mal à devenir adulte, nous demanderons à la commission européenne de développer la formation en tous lieux, y compris celui de l'entreprise.

ETUCE, fédération syndicale européenne à laquelle la FERC est affiliée, s'est également exprimée. Quelques morceaux choisis : l'éducation est une

source de revenu futur ; importance d'une éducation formelle, humaine et sociale qui va façonner la démocratie. L'investissement dans l'éducation est si pauvre, que « l'Europe » a été obligée de demander à 24 pays de faire un effort pour augmenter leur budget dans ce domaine. Les libéraux-ales sont en train de multiplier les écoles privées qui rapportent des bénéfices. Les « pauvres » n'auront pas ce choix.

Nous devons combattre cela - On doit parler avec les employeur-ses des enjeux pédagogiques et pas seulement des lacunes des salarié-es. - Pas d'étude qu'on ne pourrait pas payer. Il faut veiller à la qualité de l'apprentissage. Besoin de formateur-trices qualifiés. Quand ils/ elles le sont, ils/elles sont sous payés. C'est une honte ! Les employeur-ses doivent payer pour qualifier leurs employé-es et non pas les licencier quand ils/elles sont dépassés par manque de formation. Cela leur permet trop souvent d'embaucher d'autres salarié-es plus qualifiés qu'ils licencieront à leur tour quand ils/elles seront déqualifiés.

Les interventions ont été nombreuses et très diversement appréciées, comme celle J-C Juncker président de la commission européenne, ou celle du premier ministre portugais.

Quelques amendements ont été proposés lors de ce congrès, mais n'ayant pas obtenu la majorité des 2/3 ils n'ont pas été retenus.

Notre délégation CGT, composée de 6 membres titulaires et 2 suppléant-es, n'est intervenue que 2 fois lors de ce congrès : sur les salaires minimums décents en Europe et la baisse du temps de travail et sur les migrant-es économiques ou réfugié-es, victimes du capitalisme.

Ces 2 textes sont sur le site CGT de la confédération (<http://www.cgt.fr>).

Globalement les syndicats « du sud » critiquent plus le fonctionnement de la CES et sont sur la mobilisation des travailleurs, travailleuses qu'ils/elles soient salarié-es, « ubérisé-es » ou dépendant-es, comme soutien et amplificateur de leurs revendications. Les syndicats « du nord » préfèrent le consensus et la négociation. Tous sont d'accord pour clamer l'urgence sociale et écologique.

Le congrès a adopté les textes qui vont guider les actions et les revendications de la CES jusqu'en 2023 (Le programme d'actions 2019-2023, Le Manifeste de Vienne, L'avenir de la CES), ainsi que trois motions d'urgence.

LE BRÉSIL, ENTRE COUPES SOMBRES ET RÉSISTANCES

Léa Lima, Conservatoire national des arts et métiers, professeure visitante à l'Universidade federal do Rio de Janeiro



Le 28 octobre dernier, après une campagne très violente, alimentée par une véritable organisation industrielle de fake news, les brésiliennes ont élu président Jair Bolsonaro qui, un an auparavant, n'était qu'un obscur et isolé député d'extrême droite de 27 ans de carrière.

Parmi les nombreux groupes réactionnaires qui ont porté ce nostalgique de la dictature militaire au pouvoir, on compte celui de l'École sans parti (Escola sem partido), un mouvement qui milite contre la liberté académique au nom de la lutte contre le soi-disant "endoctrinement idéologique" dans les salles de classe et pour réserver l'éducation civique, morale et sexuelle à la famille.

La seule concrétisation de ce programme à ce jour est un projet de loi sur le droit à l'éducation à la maison rédigé par le propre directeur de l'association de l'éducation à domicile entré au gouvernement. « On n'est jamais mieux servi que par soi-même » semble être l'autre devise de ce gouvernement après « le Brésil et Dieu avant tout » (« Brasil e deus acima de tudo »).

Cette attaque idéologique s'est trouvée quelque peu affaiblie par des guerres de pouvoir au sein du ministère de l'éducation mais la pression répressive reste forte. Le nouveau ministre de l'éducation a mis à l'ordre du jour la pénétration de la police civile et militaire sur les campus universitaires sans l'autorisation des recteur-trices, ce qui rappelle les heures les plus sombres de la répression pendant la dictature civile-militaire de 1964.

L'agenda de destruction de l'enseignement public au Brésil, lui, est plus que jamais tenu. Il se traduit notamment par des coupes de 30 % dans les budgets d'investissement des universités. Dans un pays où les inégalités d'accès à l'éducation sont si criantes, ce sont les politiques de discrimination positive de l'ère luliste qui sont visées.

La bourgeoisie a peu apprécié que les universités publiques, très réputées au Brésil à l'inverse du primaire et secondaire, se soient ouvertes à une population pauvre et noire par le biais de la loi sur les quotas de 2012 qui oblige les universités fédérales à réserver 50 % de leurs places à des élèves issus de l'enseignement secondaire public.

Les sciences humaines et sociales, considérées comme des foyers de contestation de l'ordre établi, sont dans le viseur. Les bourses de mobilité internationale des étudiant-es ont été supprimées dans ces disciplines et les départements de SHS saignés. Sur fond d'attaque des droits des travailleur-ses, et notamment des fonctionnaires, puisque la réforme des retraites enclenchée dès l'investiture est l'important dossier sur lequel les marchés financiers et l'élite patronale attendent le gouvernement Bolsonaro.

Les manifestations monstres du 15 mai montrent que le monde éducatif, enseignant-es comme étudiant-es, n'est pas prêt à se laisser faire. Voilà qu'un million et demi de personnes ont défilé dans toutes les villes du pays pour s'opposer à ces coupes, ce qui représente la première mobilisation de masse contre le gouvernement.

La grève générale du 14 juin à l'appel de toutes les centrales syndicales du pays pour s'opposer à la réforme des retraites devrait marquer une nouvelle étape dans la mobilisation.

Les syndicats espèrent profiter des affaires de corruption et de conflits d'intérêt qui s'accumulent dans l'entourage du Président pour mettre un coup d'arrêt à ces politiques libérales et néo-fascistes.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Une mandature de 3 années face aux coups de boutoir de la régression sociale

20

Le Lien N° 199 - JUIN 2019

L'UFR, c'est l'envoi quotidien d'informations CGT et de coupures de presse sélectionnées par Alice à 2 500 retraité-es adhérents de la FERC ayant accès à Internet, soit 83 % des effectifs. C'est un lien particulièrement apprécié par les camarades, si on en croit les remontées reçues au secrétariat.

L'UFR, c'est la réunion régulière de notre CE qui a vu une participation satisfaisante malgré les problèmes de santé évidemment plus fréquents chez les retraité-es. La CE a analysé la situation au fur et à mesure, a discuté des revendications à mettre en avant, des actions entreprises et à entreprendre. Elle a travaillé particulièrement sur le pouvoir d'achat des pensions, les régimes de retraites, la Sécurité sociale, la CSG, les exonérations de cotisations patronales, la perte d'autonomie, les mutuelles, en particulier la MGEN et, évidemment, des Gilets jaunes.

Ces trois dernières années ont vu les gouvernements Hollande puis Macron s'attaquer à toutes les conquêtes sociales, aux services publics, à l'école, aux fonctionnaires, aux retraité-es...

C'est dans ce contexte politique de remise en question radicale de notre système de protection sociale bâti en 1945 que se préparent deux projets de loi :

Le premier concerne la loi de remise en cause du système de santé. La loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale (1).

Dans la foulée de cette loi « ma santé 2018-2022 », une nouvelle loi est concoctée sur la prise en charge de

la perte d'autonomie à domicile et en établissement, 3 ans après la dernière loi ASV (adaptation de la société au vieillissement). (2)

1- Les gouvernements successifs ont organisé les fermetures d'hôpitaux de proximité, de services des urgences. Il s'agit aujourd'hui d'une réforme systémique de notre système de santé qui va bien au-delà des dernières réformes « dites » Bachelot et Touraine, avec le renforcement des ARS (Agences régionales de santé) et la création des GHT (Groupements hospitaliers de territoire), entre autres.

Cette nouvelle loi constitue une attaque d'un niveau inégalé jusqu'à présent.

Elle remet en cause les fondamentaux sur lesquels repose notre système de santé :

- Les CHU sont relégués en solution de dernier recours au profit des pharmacies, de la télémédecine à distance, de la médecine informatisée et du privé lucratif.
- Modification progressive du financement par la Sécurité sociale pour aller vers l'impôt (fiscalisation).

2- Les gouvernements successifs ont refusé la prise en charge de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécu. Là aussi, Macron veut ouvrir encore plus ce secteur au privé.

Les retraité-es ont été particulièrement victimes de ces politiques et ce n'est pas pour rien qu'ils ont participé massivement au soulèvement des Gilets jaunes depuis novembre 2018 sur les ronds-points et dans les cortèges syndicaux, lors des manifestations.

Depuis 3 ans, à l'appel unitaire des 9 organisations de retraité-es (sauf la CFDT, qui revendique la retraite par points), les retraité-es ont battu le pavé face aux gouvernements, mais sans succès. Dans la rue, cet arc unitaire se traduit essentiellement par une mobilisation massive de la CGT. La présence de militant-es de l'UFR aux manifestations a été constante, autour de la camionnette de la FERC à Paris en particulier et dans nombre d'autres villes.

Macron a dû reculer en partie, c'est surtout grâce aux mobilisations des Gilets jaunes dont les revendications sont celles de la CGT : augmentation du SMIC, des salaires et des pensions, suppression des taxes (sur carburants et fioul domestique, CSG...), des privilèges fiscaux (ISF, CICE, ...), défense des services publics, droit au logement pour toutes et tous...

Notre CE, comme partout dans la CGT, s'est interrogée sur la tactique des luttes de la direction confédérale, la répétition de journées d'action. Avec les consultations Delevoye sur la retraite par points, il était clair qu'il s'agissait de tenter d'associer les OS à la mise en œuvre de ce projet.

Quand le gouvernement a conclu son « Grand débat », la CGT a refusé, à juste titre, de lui servir de caution en n'allant pas à la « conférence sociale » le 6 mai dernier. Le bureau s'est félicité de l'appel du 52^e congrès confédéral :

« La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental «Delevoye» de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants ».

LA VIE DE L'UFR

La CE de l'UFR issue de la Conférence nationale de novembre 2016, composée de 25 membres (6 cooptés pendant la mandature), s'est révélée très active et dynamique (70 % de participation), un véritable collectif intellectuel et militant, riche en réflexions dans une période historique majeure.

Il serait souhaitable que les délégués de la prochaine conférence nationale de l'UFR puissent avoir en main les CR des CE de ces 3 années. La CE s'est tenue en moyenne 3 fois par an. La qualité du contenu de nos CE doit sans doute beaucoup aux repas ou soirées fraternelles concoctés par les soins d'une de nos camarades. Quelle en soit ici vivement remerciée.

Le bureau (8 membres) s'est régulièrement réuni entre chaque CE pour les préparer mais aussi veiller à la rédaction des articles pour Le Lien, la participation aux différentes instances (UCR, UFSE, FERC, Confédération...).

Un secrétariat composé de 3 camarades a veillé au suivi et à la mise en œuvre des décisions prises en CE et au bureau.

2 groupes de travail se sont réunis régulièrement la veille de chaque CE :

- Communication
- Revendications

Le fruit de leur travail a souvent débouché sur un projet d'expression écrite (tract, article, motion...).

Nous tenons notre place comme toute structure de la CGT, dans la FERC, l'UCR, l'UFSE, la Confédération et l'UD Paris. Nous invitons nos adhérents à investir tous les lieux où sont les retraités : UL, UD, collectifs de retraités...

Face à la désaffiliation de la CGT Culture de la FERC (pour son rattachement direct à l'UFSE), la section nationale des retraités de ce secteur a décidé de rester à la FERC.



FERC : participation active à la CE fédérale (4 élu-es UFR à la CE + 1 à la CFC) et au CNF. 2 motions UFR contre le projet de contre-réforme des retraites adoptées à l'unanimité en CE fédérale. Une adresse UFR au congrès fédéral votée à l'unanimité.

Nous avons resserré les liens avec les organisations de retraités et des organisations de la FERC : les SNR d'Éducation, de l'AFPA, du SNTRS, des MJC, de la CGT Culture... Participation de l'UFR à chacune de leurs conférences nationales, participation à des journées d'étude...

Participation au collectif fédéral santé au travail.

Le Lien reçu par tous les adhérents de la FERC, actifs et retraités, est un outil pour assurer la continuité syndicale. Les 4 pages qui nous sont consacrées ont bénéficié des contributions des camarades de la CE de l'UFR, notamment sur le projet de contre-réforme des retraites, mais aussi de la SNR Éducation et des MJC. Toutes nos expressions sont disponibles sur le site de la FERC.

Enfin, quotidiennement, environ 2 500 retraités ayant une adresse électronique reçoivent quotidiennement toutes les infos CGT nécessaires.

UCR : participation au Comité général de l'UCR 2 x par an, aux réunions USR/UFR-UCR (tous les 2 mois), aux conférences téléphoniques (mobilisations et stratégies syndicales) et congrès (Bordeaux 13/17 mars 2017 : 5 délégués, mais nos amendements n'ont pas été retenus).

UFSE : Collectif retraités (1 réunion par trimestre), au Conseil national (3x par an), aux BAR Démocratie et Libertés syndicales et Protection sociale (au moins 3 fois dans l'année, voire plus).

UGICT : Collectif Retraites où il est surtout question des retraites complémentaires du privé ainsi que les problèmes de l'IRCANTEC.

Confédération : Collectifs de travail confédéraux, journées d'étude, formation retraites, protection sociale, congrès confédéral (3 délégués) ...

Interventions dans diverses instances de formation CGT : histoire de la CGT, Sécurité Sociale, réforme des retraites, statut général de la Fonction Publique...

Adopté à l'unanimité par la CE du 12 juin 2019, après amendements.

DOCUMENT D'ORIENTATION

La crise mondiale du capitalisme qui persiste et s'aggrave, conduit toujours plus à :

- déclencher les guerres commerciales et les guerres elles-mêmes, pour mettre la main sur les ressources naturelles,

- maintenir dans la famine 800 millions et faire souffrir de carences alimentaires graves un milliard d'êtres humains supplémentaires,

- produire dans le seul but du profit avec un saccage sans précédent de l'environnement,

- privatiser tout ce qui peut l'être, liquider les services publics, les hôpitaux publics, les transports publics,

- détruire toutes les garanties collectives, qui sont, en France : le Code du travail, les conventions collectives, le statut de fonctionnaire, les CDI, la Sécurité sociale, les régimes de retraite à prestations définies, l'égalité d'accès aux services publics,

- y substituer une logique contractuelle individuelle : auto-entreprenariat, « ubérisation »,

- étatiser la Sécurité sociale réduite à une couverture minimum financée par l'impôt, tout ouvrir aux assurances privées et aux fonds de pension.

Partout, les travailleur-ses, les jeunes, les retraité-es résistent.

La volonté de résister a crû depuis novembre 2018 avec le mouvement des Gilets jaunes composé pour moitié de retraité-es, dans les cortèges syndicaux, lors des manifestations, sur les ronds points. Cette volonté persiste malgré la terrible répression policière et judiciaire qui s'abat sur les manifestant-es Gilets jaunes et syndicalistes, citoyen-nes, malgré la loi « anti-casseurs », malgré les blessé-es,

les mutilé-es à vie, les condamné-es à des peines de prison et à de lourdes amendes, les sanctions frappant les enseignant-es qui critiquent la réforme « Blanquer ».

Les élections européennes ont vu le rejet des partis qui ont gouverné depuis plus de 60 ans. La crise politique est profonde. Dans ce cadre, Macron veut poursuivre ses contre réformes.

Nous, retraité-es, ne voulons pas être la dernière génération à bénéficier encore des acquis de 36 et de 45, la Sécurité sociale, les droits à la santé et à la retraite solidaires.

Pensions, pouvoir d'achat, fiscalité

La désindexation des pensions sur les prix et l'augmentation de la CSG, la sur-taxation des carburants ont été le déclencheur du mouvement populaire des Gilets jaunes. Le gouvernement Macron a dû reculer en partie sur la CSG. La prime exceptionnelle - en moyenne 401 € - a été versée fin 2018 à près de 5 millions de salarié-es du privé (1/4 des effectifs). Ce n'est pas l'augmentation générale des salaires ni du point d'indice, mais la preuve a été faite : on peut faire reculer Macron.

La CSG (depuis 1991) n'a cessé d'augmenter (multipliée par 8 depuis sa création à 1,1 %) jusqu'à son dernier bond de +25 % en 2018 qui a poussé, en particulier, les retraité-es à s'insurger, même si un bon nombre d'entre elles et eux devraient être remboursés. La CRDS financiarise la « dette » de la Sécu en empruntant aux banques, leur versant des intérêts colossaux : plus de 50 milliards € depuis sa création.

Les exonérations de cotisations patronales se montent à environ 30 milliards € par an que l'État compense (en partie seulement) par nos impôts (TVA, IR, CSG, taxes). Depuis 1992, le total de cette baisse du salaire global

se montait fin 2017 à plus de 543 milliards € (en euros constants 2017) au profit du patronat, pendant que la non compensation a volé 70 milliards d'euros à la Sécu.

Défendons la Sécurité sociale financée par les cotisations, pour l'arrêt des exonérations de cotisations patronales, la suppression de la CSG, de la CASA, du RDS, le retour à l'indexation des pensions sur les salaires.

Le système de retraites universel par points de Macron

Nos régimes de retraite - à prestations définies - ont leur financement assuré par la partie du salaire des actif-ves (différé ou socialisé) qui concrétise la solidarité entre générations. Les contre réformes successives ont reculé l'âge légal de départ, allongé la durée de cotisation. Mais l'édifice de 1945, fragilisé, est toujours debout.

Avec le système de retraites universel par points, Macron vise à détruire les 42 régimes actuels, supprimer les règles communes basées sur la durée de cotisation et y substituer un cumul de points personnel. Il n'y aurait ni âge légal sauf pour déclencher une décote, ni durée de cotisation, ni notion de taux plein. Ce serait la retraite à 67 ans ou plus et la baisse certaine des pensions. Les dispositifs de solidarité (compensant les périodes de chômage, maternité, maladie), comme les pensions de reversion seraient remis en question. Les retraité-es actuels sont concernés par ce projet et en ont déjà une application avec la désindexation des pensions et des APL en 2109.

Nous disons non au régime universel par points. Maintien des régimes existants, en particulier du Code des pensions des fonctionnaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC... retour à la retraite à 60 ans à taux plein.

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

Les retraité-es sont particulièrement touchés par la dégradation organisée du système de santé

Les gouvernements successifs ont organisé la misère des hôpitaux publics, conduisant à un système de santé à deux vitesses.

Les fermetures d'hôpitaux de proximité, de service des urgences, la tarification à l'acte font reculer l'accès aux soins et rendent insupportables les conditions de travail des personnels. Les malades n'ont souvent pas les soins auxquels ils ont droit, les tarifs des EHPAD sont prohibitifs et différents selon les départements. Nous voulons l'égalité des droits et des conditions.

Là aussi, comme pour les maisons de retraite, les intérêts privés se précipitent pour faire du profit sur le dos des malades et des familles. Nous soutenons les personnels qui résistent et combattent la réforme « Buzyn ».

La prise en charge de la perte d'autonomie doit être l'affaire de la branche maladie de la Sécurité sociale et certainement pas d'un « nouveau risque » financé par l'impôt.

Comment conserver nos acquis, reconquérir ce qui a été perdu, porter un coup décisif au capital, au patronat et au gouvernement ?

Depuis 3 ans, à l'appel unitaire des 9 organisations de retraité-es (sauf la CFDT qui revendique la retraite par points), les retraité-es ont battu le pavé face aux gouvernements, mais sans succès. Cela pose un certain nombre de problèmes à la CGT, aux modes d'action en particulier.

Si Macron a dû reculer en partie, c'est surtout grâce aux mobilisations des Gilets jaunes dont les revendications sont celles de la CGT : augmentation du SMIC, des salaires et des pensions, suppression des taxes (sur carburants et fioul domestique, CSG), abolition des privilèges fiscaux (ISF, CICE), dé-

fense des services publics, droit au logement pour tous...

L'unité dans l'action sur ces revendications des salarié-es actif-ves, des retraité-es et de la jeunesse doit être notre objectif permanent.

Le gouvernement multiplie les « consultations », en particulier sur le projet de régime de retraite universel par points depuis avril 2018. Quel bilan en tirer ?

Depuis le début, il était clair qu'il s'agissait de tenter d'associer les OS à la mise en œuvre de ce projet. Aucune revendication ne pouvait être obtenue dans ce cadre. Quand le gouvernement a conclu son « Grand débat », la CGT a refusé, à juste titre, de servir de caution au gouvernement en n'allant pas à la « conférence sociale » le 6 mai dernier.

L'appel du 52^e congrès confédéral a déclaré :

« La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental «Delevoye» de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants. »

L'UFR

Nous tenons notre place comme toute structure de la CGT, dans la FERC et l'UCR.

La question des complémentaires santé obligatoires, l'évolution des mutuelles (en particulier la MGEN), le suivi post professionnel donnent à la FERC une responsabilité particulière.

Nous continuerons à développer les liens avec les organisations de retraité-es des organisations de la FERC, comme cela a commencé avec la SNR d'Éducation.

Le Lien reçu par toutes les adhérent-es, actif-ves et retraité-es, est un outil pour assurer la continuité syndicale.

Nous invitons nos adhérent-es à investir tous les lieux où sont les retraité-es : UL, UD, collectifs de retraité-es.

Adopté à l'unanimité par la CE du 12 juin 2019, après amendements.



